



Séance du Conseil Municipal du 03/02/2025
Délibération n° DLvil_2025 02 FIN 004_
Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
Convocation : 28/01/2025
Affichée le : 28/01/2025
Conseillers municipaux en exercice : 29
Absents : 11
Votants : 26 dont 18 Présents et 8 Procurations
Pour 26 - Contre 0 - Abstention 0
Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 3 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq lundi 3 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

Présent(e)s

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Guy BOUZI, Monsieur Jean-Luc BRIS, Monsieur Philippe DEDIEU, Monsieur Jack DERY ROUSSEAU, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Mona LARDÉ, Madame Béatrice MERCIER, Madame Christine MERILLIOT, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Anaïs RODRIGUEZ, Monsieur Sadok SENOSSI, Madame Angélique STAUDER, Monsieur Thierry VERGNE.

Excusé(e)s ayant donné procuration

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Madame Anaïs RODRIGUEZ,
Monsieur Jérôme BORDES procuration à Monsieur Guy BOUZI,
Monsieur Bernard BOURJADE procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS,
Madame Nicole CESSES procuration à Monsieur Philippe DEDIEU,
Madame Maïalen CONTIS procuration à Madame Marie-Line BENITO,
Monsieur Guesmia DOMECHE procuration à Madame Sylvianne LACAMPAGNE,
Monsieur Dominique NITOUMBI procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL,
Madame Julie SOULA procuration à Madame Angélique STAUDER

Excusé(e) sans procuration

Madame Maripa GUTIERREZ, Monsieur Guillaume LAHELLEC, Madame MOKHTARI Sabrina

Secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine MERILLIOT a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DLvil_2025 02 FIN 004_ Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Gérard MONTARIOL

EXPOSE :

Vu les articles L.2121-12 et suivants, L.2312-1 et suivants et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 15 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027,

Vu la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le Rapport d'orientations Budgétaires ci-annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de dix semaines qui précède l'examen de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

De prendre acte de la tenue d'un Débat d'orientations Budgétaires relatif au budget principal 2025 donnant lieu à un Rapport.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

D'informer que la présente délibération et le Rapport d'orientations Budgétaires sera transmis au Président du Muretain Agglomération dont la commune est membre.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme

Christine MERILLIOT

Secrétaire de séance

A handwritten signature of Christine Merilliot, which appears to be a stylized 'C' followed by 'MERILLIOT'.



Thierry SUAUD

Maire de Portet-sur-Garonne

A handwritten signature of Thierry Suaud, which appears to be a stylized 'T' followed by 'SUAUD'.

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 06.02.2025

Et publiée le 06.02.2025